Commune de LIGINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du **7 février 2025** à 20h00 selon convocation en date du 3 février 2025

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT – Mme VIGNAL – M VINCENT – Mme MINARD - Mrs SIRIEIX – MICHOUX – VERNIENGEAL - TRONCHE – Mme BRAULT – M. BUSSIERE.

Absents excusés : M BRAZ (a donné procuration à Monsieur BUSSIERE)
M BOUILHAC (a donné procuration à Madame MINARD)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Délibération N°2025-005 : Délibération de principe sur la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire – volet santé

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire, après le volet prévoyance à la date du 01/01/2025, le volet santé sera mis en œuvre le 01/01/2026.
Il explique que deux procédures peuvent être utilisée pour ce volet :
La procédure de convention de participation qui implique une mise en concurrence pour sélectionner un contrat auprès d'un opérateur (mutuelle, institution de prévoyance ou entreprise d'assurance). La participation financière n'est versée qu'aux agents adhérant à ce contrat. Elle est menée par la collectivité ou par le Centre de gestion.
La procédure de labellisation. La participation financière est versée à tout agent rapportant la preuve de la souscription d'un contrat ou règlement labellisé.

Il précise que le centre de gestion de la Corrèze va mener une procédure de convention de participation « groupée » et souhaite une lettre d'intention à la date limite du 10/02/2025.
Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette participation

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent d'entrer dans la procédure du centre de gestion

Envoyé en préfecture le 12/02/2025
Reçu en préfecture le 12/02/2025
Publié le 12/02/2025
ID : 019-211911300-20250207-DCM2025005-DE

Membres	12
Présents	10
Représentés	2
Votants	12
Pour	11
Contre	1
Abstention	0

Certifié conforme par Frédéric BIVERT, Mairie de LIGINIAC, le 7 février 2025.
Au registre sont les signatures

MAIRIE DE LIGINIAC 19 (CORREZE)